



République Française

# Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51  
[www.ville-sausset-les-pins.fr](http://www.ville-sausset-les-pins.fr)

Envoyé en préfecture le 21/06/2024  
Reçu en préfecture le 21/06/2024  
Publié le 21-06-2024  
ID : 013-211301049-20240620-DEL2024\_06\_11-DE

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 20 juin 2024

Nombre de membres  
Afférents : 29  
Présents : 20  
Qui ont pris au vote : 26

L'an deux mille vingt-quatre et le du mois de à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sausset-les-Pins, s'est réuni à la Salle des Arts et de la Culture, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10, du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Maxime MARCHAND, Maire.

### Etaient présents à cette assemblée :

Maxime MARCHAND, Maire,

Les adjoints : M. Jean-Louis LABOURAYRE, Mme Christelle BURRIAT, M. Serge AMBAN, Mme Elisabeth MARAÏNI, Mme Julie SAVI.

Les conseillers municipaux :

Mme Julie DESMOULINS, M. André MOURGUES, M. Patrice THOMAS, M. Jacques SABATIER, M. Francis GENGOUX, Mme Dominique PIGNATEL, M. Didier ZIKA, Mme Cécile BONNEAU, Mme Marion NEFF, Mme Mary-Christine BERTRANDY-CAMPANA, M. Etienne HERPIN, Mme. Christine BEAULIEU, Mme Valérie MASSON-RAGUSA, Mme Marjolaine CHATONEY, M. Philippe GALIZZI.

### Excusés, avaient donné procuration :

Mme Marie-Laure WALTHER à Mme Christelle BURRIAT

M. Anthony BICCHIERAI à M. Jean-Louis LABOURAYRE

Mme Valérie WILLEMART à Mme Cécile BONNEAU

M. Pierre-Valentin VERNHES à M. Maxime MARCHAND

M. Alain LEVINSPUHL à Mme Mary-Christine BERTRANDY-CAMPANA

Mme Christine BEAULIEU à Mme Valérie MASSON-RAGUSA

### Absents :

Mme Géraldine CAMPENS

M. Bruno CHAIX

M. Stéphane DETRAY

### A été nommé secrétaire :

M. Philippe GALIZZI

**DELIBERATION N° 2024-06-11**

Nomenclature ACTES 7.1

## **MODIFICATION DES TARIFS DE L'ECOLE DE VOILE**

### **Le Conseil Municipal,**

VU la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la Loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la Loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la Loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,

**Et après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** les nouveaux tarifs 2024.

**Précise** que ces nouveaux tarifs seront applicables dès la transmission de la délibération au contrôle de légalité et dès sa publication.



Le Maire,  
Maxime MARCHAND

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Marchand', written over a horizontal line.

**VOTE :**

Pour : UNANIMITE

Contre :

Abstention :

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département des Bouches-du-Rhône

Commune de SAUSSET LES PINS

Rapporteur : Monsieur le maire

**DELIBERATION N° 2024-06-11**

**Objet : Modification des tarifs de l'école de voile**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Il s'agit de réajuster les tarifs de stage, groupe et location Pico afin de les valoriser et les adapter aux tarifs pratiqués de manière générale par les autres écoles de voile aux alentours de notre commune.

Ainsi, il est proposé les modifications suivantes :

- Stage multi-activités : De 130€ / 5 demi-journées à 150€ / 5 demi-journées.
- Groupe : De 140€ / demi-journée par moniteur à 180€ / demi-journée par moniteur
- Dériveur Pico : De 15€ à 25€ l'heure